



LA GESTION DES INTERVENTIONS DES ENTREPRISES EXTERIEURES

—

PLAN DE PREVENTION / PROTOCOLE DE SECURITE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les exigences réglementaires et les responsabilités en matière de gestion des interventions d'entreprises extérieures et de maîtrise des risques liés à la coactivité.
- Savoir élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention et un protocole de sécurité.

Public concerné :

Personnel en charge de la gestion des interventions des entreprises extérieures et de la rédaction de plan de prévention et des protocoles de sécurité.

Prérequis : Aucun

Durée : 2 jours - 14 heures

Tarif : Nous consulter

Nombre de stagiaires maximum par session : 10

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Moyens techniques et pédagogiques : Exposés, discussions, retours d'expériences, exercices théoriques d'application.

Modalités d'évaluation des acquis : Evaluation au moyen d'exercices d'application par mise en situation Rédaction d'analyses de risques liés à la coactivité.



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Le contexte réglementaire
- Les rôles et les responsabilités de l'entreprise utilisatrice (UE) et de l'entreprise extérieure (EE)
- L'inspection commune préalable
- L'analyse des risques liée à la coactivité
- La rédaction des modes opératoires
- Le contenu du plan de prévention et du protocole de sécurité
- L'accueil des intervenants sur le chantier
- Les acteurs internes et externes
- Les responsabilités civiles et pénales
- La jurisprudence

- Exercices de mise en pratique d'études de cas en sous-groupes